

Vacances d'Hiver 2025

Du 24 au 28 février et du 3 au 7 mars



OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

LUNDI 20 JANVIER A 8H45

UNIQUEMENT EN RÉSERVATION SUR INTERNET

ACCUEIL DES ENFANTS NÉS ENTRE 2011 ET 2022 (ET AYANT
3 ANS RÉVOLUS LORS DU 1ER JOUR DU SÉJOUR)

Modalités d'inscription

Les inscriptions se feront à la semaine complète et dans la limite des places disponibles.

Pour inscrire votre enfant pour les vacances d'Hiver, il vous faudra effectuer une réservation sur internet à partir de **lundi 20 janvier à 8h45**, en vous connectant sur **www.labergue.fr**

La création d'un compte est obligatoire avant de procéder aux réservations de séjours. La création du compte peut se faire à n'importe quel moment.

Important : il est fortement **déconseillé** d'utiliser votre Smartphone ou votre tablette pour vous connecter au site car celui-ci risque de ne pas fonctionner correctement. Nous vous recommandons l'utilisation d'un ordinateur avec le navigateur internet Chrome.

Une fois la réservation effectuée, vous devrez nous transmettre **tous les documents nécessaires** à la validation de l'inscription (voir ci-dessous) au plus tard sous **5 jours ouvrés** :

- soit par email à l'adresse labergue74@gmail.com (conseillé)
- soit par voie postale (ou directement dans la boîtes aux lettres du centre)

Votre facture vous sera ensuite adressée par email. Le règlement total du séjour devra nous être transmis sous **7 jours ouvrés** après envoi de la facture.

Afin de gagner un maximum de temps quant à la gestion des dossiers, merci de vérifier que les documents envoyés correspondent parfaitement à ceux demandés. **Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération et basculera donc en fin de liste d'attente.**

ATTENTION : veillez à bien respecter les délais pour fournir les documents et le règlement du séjour. Les séjours réservés mais non validés (sans en informer le centre dans les délais indiqués) entraîneront la suppression des inscriptions et la suspension du compte pour une durée d'un an.

Documents obligatoires à transmettre

Pour les enfants qui ne sont pas inscrits pour les mercredis 2025 :

- La fiche sanitaire et l'autorisation de droit à l'image (téléchargeables sur www.labergue.fr dans l'onglet "infos d'inscription"), dûment complétées et signées.
- L'avis (ou les avis) d'imposition 2024 (sur les revenus 2023) du foyer ou une attestation de quotient familial de la CAF
- La copie du carnet de vaccinations de l'enfant (le DTPolio est obligatoire)
- La copie de toutes les pages "parents" et "enfants" du livret de famille
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Pour les enfants inscrits les mercredis de 2025 :

Merci d'envoyer un mail à l'adresse labergue74@gmail.com précisant que vous avez effectué une réservation.

Horaires du secrétariat

En dehors des vacances scolaires :
Lundi : de 14h à 17h
Mercredi : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h
Jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h

Pendant les vacances scolaires :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 14h30 à 18h

Arrivée et départ

Votre enfant pourra être déposé et récupéré soit directement au centre (entre 7h et 9h30 le matin et entre 16h30 et 19h le soir) soit au car (voir les arrêts et horaires ci-dessous).

Pour les enfants qui seront inscrits à un arrêt de car, il est impératif que **l'arrêt soit le même matin et soir tout au long de la semaine**. Il ne sera pas possible de déposer ou récupérer votre enfant directement au centre.

ETREMBIERES - Devant le groupe scolaire J.J Rousseau au Pas de l'Echelle
8h10 - 18h20

GAILLARD - Devant l'Eglise - Rue de La Libération
8h20 - 18h10

AMBILLY PAIX - Arrêt de bus TAC "La Paix" (en face du stade)
8h30 - 18h00

CENTRE ANNEMASSE - Devant le collège M. Servet - Rue Alfred Bastin
8h45 - 17h45

HUTINS - Ecole des Hutins - Arrêt de bus TAC "Annexion"
8h55 - 17h35

LIVRON - Pharmacie de Livron - Arrêt de bus TAC "Charcot"
9h05 - 17h25

SOUS CASSAN - Devant l'école Camille Claudel - Rue de Romagny
9h15 - 17h15

VILLE LA GRAND - Arrêt de bus TAC "Collège P. Langevin" - Rue de la Pottière
9h25 - 17h05

VETRAZ MONTHOUX - Parking route de Hauteville (où se trouvent les containers)
8h00 - 18h00

CRANVES SALES - Devant le collège
8h10 - 17h50

SAINT CERGUES - Parking Casino Shop
8h25 - 17h35

MACHILLY - Arrêt de car à côté de la Gare - Route des Voirons
8h35 - 17h25

JUVIGNY - Place devant l'Eglise
8h50 - 17h10

LUCINGES - Place des Anciennes Granges
9h05 - 16h55

BONNE - Devant La Poste
9h15 - 16h45

Tarifs 2025

| Quotient familial | Tarifs 5 jours pour les habitants d'Annemasse Agglo* | Tarif 5 jours pour les habitants des autres communes |
|--|---|---|
| Entre 0 et 800 € (possibilité de déduire les bons CAF) | 60,75 € | 156,50 € |
| Entre 801 et 1200 € | 69,24 € | 166,75 € |
| Entre 1201 et 1600 € | 88,02 € | 181,75 € |
| Entre 1601 et 2000 € | 103,98 € | 194,50 € |
| Entre 2001 et 2500 € | 122,26 € | 209,50 € |
| Entre 2501 et 3000 € | 140,49 € | 222,25 € |
| Entre 3001 et 3500 € | 157,75 € | 244,75 € |
| Entre 3501 et 4000 € | 177,25 € | 262,75 € |
| Entre 4001 et 4500 € | 195,75 € | 283,25 € |
| Sup. ou égal à 4501 € | 215,27 € | 303,75 € |

*Annemasse, Ambilly, Etrembières, Vétraz-Monthoux, Ville-La-Grand, Gaillard, Bonne, Cranves-Sales, Lucinges, Juvigny, Saint-Cergues et Machilly

Frais de dossier (valables à la première inscription de l'année civile)

1 enfant : 19,35 € 2 enfants : 26,60 € 3 enfants et + : 31,30 €

COMMENT TROUVER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL ?

- Demandez votre attestation de QF auprès de votre CAF ou sur www.caf.fr
- Calculez votre quotient familial en appliquant la formule suivante :

Revenu fiscal de référence de l'année n-1 / 12 / nb de parts du foyer

Le Revenu Fiscal de Référence et le nombre de parts figurent sur votre avis d'imposition 2024 (sur les revenus 2023). Pour les couples faisant leurs déclarations d'impôts séparément, pensez à additionner les 2 RFR et les parts des 2 avis.

Attention : tous les revenus du foyer doivent être pris en compte, y compris si l'un des adultes du foyer n'est pas le responsable légal de l'enfant.

Le tarif le plus élevé sera appliqué pour toute personne ne justifiant pas son QF.

